



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du jeudi 31 octobre 2019

Membres en exercice : 11

Présents : 5

Votants: 7

Secrétaire de séance:

Jean-Luc GERVAIS

Date de la convocation: 24/10/2019

L'an deux mille dix-neuf et le trente-et-un octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Présents : Patrice DOMINICI, Francis ROCHE, Annette DELAGE, Jean-Luc GERVAIS, Michèle MERCIER

Représentation : Grégory GAILLARD par Patrice DOMINICI, Régine DELAGE par Jean-Luc GERVAIS

Excusés : Evelyne MAUBRUN, Romain LABICHE,

Absents : Brigitte VERLHAC, Solange PARAGE

Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transfert de Charges) au sein de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord s'est réuni le 30 septembre 2019. Son rapport faisant état des charges transférées au titre de l'année 2019 vient d'être transmis à chacune des communes membres afin qu'il soit étudié en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire en donne donc lecture et précise que les montants des attributions de compensation inscrits dans le rapport et dépendants des charges transférées seront délibérés dans les prochaines semaines en réunion de Conseil Communautaire. Il convient de se prononcer en amont sur ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant du Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

Don à la Commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Toussaint ne résidant pas sur la commune mais ayant une concession au cimetière de Mainzac souhaite participer aux manifestations qu'organise la commune de Mainzac en faisant un don de 300€ à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant du Conseil Municipal acceptent ce don.

Contrôle assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi sur l'eau de décembre 2006, la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, a mandaté la société SAUR pour qu'elle effectue les visites de contrôles périodiques des installations d'Assainissement Non Collectif sur la commune de Mainzac.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la société SAUR doit effectuer ces visites en moyenne tous les 10 ans. C'est à ce titre qu'un technicien de la société SAUR va procéder au contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif à partir du 31 octobre. La loi prévoit que cette visite est obligatoire et payante, d'un montant de 65,89€. Cette somme sera facturée directement à l'administré sur sa prochaine facture d'eau potable.

La Fibre et l'élagage

La commercialisation de la Fibre optique est prévue pour le 3ème trimestre 2020 sur la commune de Mainzac. L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement. Le téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises. Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'un mètre en hauteur et de 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.

La loi prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.

Il appartient également à la commune d'élaguer les arbres situés sur le domaine public, c'est pourquoi la commune de Mainzac prévoit d'élaguer les arbres cet hiver.

Questions diverses

Projet Eolien : Le projet éolien Feuillade / Souffrignac a été validé par la Préfecture. Les travaux sont prévus l'été prochain.

Réunion publique : Monsieur le Maire souhaite faire une réunion publique le samedi 16 novembre à 14h00 afin de parler de l'avenir de la commune avec la population.

Les vœux du maire : Les vœux du maire auront lieu le dimanche 5 janvier 2020 à 12h00 suivi d'un apéritif dinatoire et de la remise des cadeaux aux enfants de la commune (16 enfants).

Clôture de la séance à 21H30